



Paris, le 3 septembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chevaux en fin de vie : les protéger ou les manger ?

Lors des premières assises de la filière équine organisées lundi 1^{er} septembre à Caen, Jean-Yves Gauchot, le président de l'association vétérinaire équine française (Avef) a souhaité aborder la problématique « des chevaux en fin de vie ».

Malheureusement, à l'instar de certains professionnels, le docteur vétérinaire Gauchot a posé les bonnes questions mais a apporté de mauvaises solutions !

Pour le président de l'Avef, il suffirait de permettre à davantage de chevaux en fin de vie de finir à l'abattoir. Pour ce, il faudrait changer la réglementation qui permet actuellement d'exclure définitivement l'animal de la chaîne alimentaire.

Si le propos a pu ravir le président de la Fédération de la boucherie hippophagique de France (qui propose que « chaque propriétaire puisse changer la destination de son cheval au bout de six mois, si le cheval correspond bien aux normes sanitaires »), il aura de quoi choquer celles et ceux qui luttent pour donner aux chevaux une fin de vie respectueuse.

Il aura surtout de quoi inquiéter les consommateurs, déjà écœurés d'apprendre qu'ils mangeaient de la viande de cheval à leur insu, comme l'ont révélé les récents scandales à répétition.

Rendre plus facile l'entrée des chevaux dans les abattoirs, c'est ouvrir la porte à de plus importantes fraudes sanitaires selon le docteur vétérinaire Jean-Pierre KIEFFER, Président de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA) : « Il faut avant tout améliorer le système de traçabilité des équidés et renforcer les contrôles vétérinaires en abattoirs, comme l'a demandé l'Office Alimentaire et Vétérinaire de la Commission européenne, lors d'un audit réalisé en France en septembre 2012. Sans cela, toute modification réglementaire serait vouée à l'échec ».

Par ailleurs, si à l'avenir davantage d'équidés devaient être abattus pour entrer dans la chaîne alimentaire, il convient de lancer dès aujourd'hui un plan de modernisation de nos abattoirs. L'OABA rappellera qu'il n'existe pas en France d'établissements spécialisés dans l'abattage des chevaux. Actuellement, les conditions de mise à mort des équidés apparaissent souvent inacceptables en raison d'équipements inadaptes ou mal entretenus.